



Madame, Monsieur

SOUDEILLES, le 02 décembre 2021

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du conseil municipal ordinaire qui aura lieu à la **Mairie de soudeilles**, le **10 décembre 2021**, à **19h00** et dont vous voudrez bien trouver l'ordre du jour ci-dessous :

- 01 - Assurance du personnel communal
- 02 - Tarifs - Loyers 2022
- 03 - Commission - Syndicat électricité
- 04 - Commission - Appels d'Offres
- 05 - Commission - Délégation Défense
- 06 - Tarifs 2022 - Gîtes
- 07 - Eau - Tarifs 2022
- 08 - Assainissement - Tarifs 2022
- 09 - Tarifs 2022 Location Salle des Fêtes
- 10 - Tarifs 2022 - Repas Cantine
- 11 - Taux Imposition 2022
- 12 - Protocole d'Accord sur l'Aménagement du Temps de Travail
- 13 - Demande DETR
- 14 - Acquisition foncière

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire, M. Jean-François LAFON



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 10 décembre 2021

L'an **deux mil vingt et un, le dix décembre**, à **19h00**, le Conseil Municipal de la commune de **SOUDEILLES, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-François LAFON**.

Étaient présents : M. Jean-François LAFON, M. Gilles ROUCHES, Mme Mireille HOWSON, Mme Yvonne MAGNE, Mme Carine TALEB, M. Jean CHAZAL, Mme Marie-Christine DELZOR.

Étaient absents excusés : M. Thomas MIGNAUT, M. Samuel HEIJBOER.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Thomas MIGNAUT en faveur de Mme Carine TALEB, M. Samuel HEIJBOER en faveur de M. Jean-François LAFON.

Secrétaire : Mme Carine TALEB.

DÉLIBÉRATION N° MA-DCM-2021-034 : Assurance du personnel communal

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel communal arrivant prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat.

Considérant le contenu des propositions, Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de la C.N.P.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de retenir la proposition de la C.N.P et de conclure avec cette société un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel prenant effet à compter du 1er janvier 2022 et pour une durée de 1 an,
- d'autoriser le Maire à signer le contrat d'assurance avec la C.N.P.

9 VOTANTS
9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° MA-DCM-2021-035 : Tarifs - Loyers 2022

Le Conseil Municipal décide d'appliquer une augmentation sur certains loyers à compter du 1er janvier 2022, à savoir :

- Bâtiment école :

* loyer *BELLANGER - FROMENTEIL* : 368.54€

* loyer *RICHARD* : 451.89€

Les loyers suivants restent inchangés :

studio : 180€

- maisons :

- * loyer DUBUISSON : 427€
- * loyer RAFAËL : 550€
- * loyer TRESPEUCH : 471€

9 VOTANTS
9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° MA-DCM-2021-036 : Commission - Syndicat électricité

Délégués SIERRE

Sous la présidence de Monsieur Jean-François LAFON maire, le Conseil Municipal procède à la désignation d'un nouveau délégué titulaire devant siéger au SIERRE suite à la démission M. MAZE Benoit.

délégué titulaire : CHAZAL Jean - 8, soudeillette - 19300 SOUDEILLES (né le 04.01.1954)

9 VOTANTS
9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° MA-DCM-2021-037 : Commission - Appels d'Offres

Sous la présidence de Monsieur Jean-François LAFON maire, le Conseil Municipal procède à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant devant siéger à la Commission d'Appel d'Offres suite à la démission M. MAZE Benoit.

délégué titulaire : CHAZAL Jean - 8, soudeillette - 19300 SOUDEILLES (né le 04.01.1954)

délégué suppléant : HEIJBOER Samuel, 10, Chaudemaisons, 19300 SOUDEILLES (09.07.1985)

9 VOTANTS
9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° MA-DCM-2021-038 : Commission - Délégation Défense

Délégué Défense

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de désigner un Conseiller Municipal chargé des questions de défense servant d'intermédiaire entre le Ministère de la Défense et la Communes suite à la démission de M.MAZE Benoît

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne ROUCHES Gilles - 3, rue du Breuil - 19300 SOUDEILLES pour remplir ces fonctions.

9 VOTANTS
9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° MA-DCM-2021-039 : Tarifs 2022 - Gîtes

Le Conseil Municipal fixe les tarifs des gîtes ruraux pour l'année 2022 de la façon suivante :

Gîtes	Semaine Juillet-Août	Mois	Semaine	Week
4 personnes	340€	340€	120€	70€
5 personnes	370€	370€	140€	80€
7 personnes	450€	450€	170€	90€

9 VOTANTS
9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° MA-DCM-2021-040 : Eau - Tarifs 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs d'eau, comme suit à compter du 1er janvier 2022 :

- abonnement eau : 64€
- mètre cube : 0,80€
- mètre cube agricole : 0,50€

9 VOTANTS
9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° MA-DCM-2021-041 : Assainissement - Tarifs 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs d'assainissement, comme suit à compter du 1er janvier 2022:

- abonnement : 64€

- mètre cube : 0,90€

9 VOTANTS
9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° MA-DCM-2021-042 : Tarifs 2022 Location Salle des Fêtes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs de location de la salle des fêtes à compter du 01 janvier 2022 comme suit :

- Associations : gratuit
- Particuliers domiciliés sur la commune : 60€
- Particuliers hors commune : 200€
- Caution : 300€
- Caution nettoyage : 150€
- Electricité (kw) : 0,15€

Un acompte de 50% du montant de la location sera demandé à la réservation de la salle.

Toute sous-location est interdite.

9 VOTANTS
9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° MA-DCM-2021-043 : Tarifs 2022 - Repas Cantine

Le Conseil Municipal fixe les tarifs du repas de la cantine scolaire à compter du 1er janvier 2022 comme suit :

- repas enfant : 2,75€
- repas adulte : 3,45€

9 VOTANTS
9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° MA-DCM-2021-044 : Taux Imposition 2022

Le Conseil Municipal vote les taux d'imposition des taxes locales directes pour 2022 comme suit :

- taxe foncière bâti : 5,16%
- taxe foncière non bâti : 75,11%

9 VOTANTS
9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° MA-DCM-2021-045 : Protocole d'Accord sur l'Aménagement du Temps de Travail

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 7-1 ;

Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la Fonction Publique d'Etat ;

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée ;

Vu la circulaire ministérielle NOR RDFF1710891C du 31 mars 2017 relative à l'application des règles en matière de temps de travail dans les trois versants de la fonction publique ;

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de modifier les modalités d'aménagement du temps de travail, en vigueur à Soudeilles, afin de se conformer aux dispositions législatives et réglementaires sur le temps de travail et de s'adapter aux évolutions de l'organisation des services communaux.

Le nouveau protocole d'accord-cadre fixe les règles communes à l'ensemble des services des agents de la commune en matière d'organisation du temps de travail, sans préjudice des évolutions législatives et réglementaires applicables dans la Fonction Publique Territoriale.

Il vise les trois objectifs principaux suivants :

- Etre en conformité avec les textes relatifs à la réglementation du temps de travail dans la Fonction Publique Territoriale ;
- Garantir la qualité du service public afin de répondre au mieux aux attentes du territoire dans un contexte contraint ;
- Garantir l'équité entre les agents et les services en matière d'organisation du temps de travail tout en assurant la qualité de vie des agents par un bon équilibre entre leur temps de travail et leur temps personnel.

Ces objectifs doivent être adaptés à une réalité qui évolue et permettre une organisation lisible, équitable, attractive, efficace et pertinente pour chaque service dans le respect du cadre fixé.

Le présent protocole entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2022.

Il définit les dispositions générales concernant le temps de travail, l'organisation des cycles de travail, les heures supplémentaires et complémentaires, l'organisation du temps de travail, les congés annuels, le compte-épargne temps, les autorisations spéciales ou non d'absence.

9 VOTANTS

9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° MA-DCM-2021-046 : Demande DETR

Monsieur le maire présente au conseil municipal le devis de Corrèze Ingénierie concernant le programme de voirie communale 2022 s'élevant à 34 722,45€ HT soit 41 666,94€ TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux de voirie peuvent bénéficier d'une subvention DETR de Mme la Préfète de la Corrèze au titre de "**Voirie communale**" au taux de 35%.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Valide** le programme présenté ci-dessus.
- **Décide** de solliciter auprès de Mme la Préfète de la Corrèze une subvention DETR au titre de "**Voirie Communale**" au taux de 35%, pour un montant de 34 722,45€ HT,
- **Fixe** le plan de financement suivant :
 - Subvention DETR 35 % : 12 152,86€
 - Dotation du Conseil Départemental : 10 000€
 - Autofinancement : 12 569,59€
- **Charge** Monsieur le maire de signer tous les documents nécessaires relatifs à cette opération.

Ces travaux n'interviendront que lorsque les arrêtés de subventions auront été attribués à la commune

9 VOTANTS
9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° MA-DCM-2021-047 : Acquisition foncière

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de cession de terrain de Mmes LAC Nicole et LAC Geneviève des parcelles suivantes situées sur le commune de SOUDEILLES (Corrèze) pour une superficie totale de 8ha 49a 64 ca :

Section	N°	Lieu-dit	Surface	Natu
C	518	Gue d'Arnaud	00ha 86a 80ca	ter
C	519	Gue d'Arnaud	00ha 19a 70ca	bo
C	526	Gue d'Arnaud	01ha 15a 30ca	ter
C	527	Gue d'Arnaud	00ha 12a 34ca	taill
C	528	Gue d'Arnaud	01ha 10a 60ca	paca
C	529	Gue d'Arnaud	02ha 66a 50ca	land
C	544	Les Boles	00ha 15a 40ca	futaie
C	545	Les Boles	01ha 90a 50ca	ter
C	575	Gue d'Arnaud	00h 32a 50ca	paca

Le montant de cette de cette cession s'élève à 11 030€ soit 0,129€ le m².
Les frais afférents à cet acte s'élèvent à 1 500€.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que cette acquisition peut bénéficier d'une subvention DETR de Mme la Préfète de la Corrèze au titre de "**Acquisition Foncière**" au taux de 35%.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Valide** le programme présenté ci-dessus.
- **Décide** de solliciter auprès de Mme la Préfète de la Corrèze une subvention DETR au titre de "**Acquisition Foncière**" au taux de 35%, pour un montant de 12 530,00€ HT,

- **Fixe** le plan de financement suivant :
 - Subvention DETR 35 % : 4 385,50€
 - Autofinancement : 8 144,50€
- **Charge** Monsieur le maire de signer tous les documents nécessaires relatifs à cette opération.

Ces travaux n'interviendront que lorsque les arrêtés de subventions auront été attribués à la commune.

9 VOTANTS
9 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Récapitulatif des délibérations prises :

MA_DCM_2021_034 : Assurance du personnel communal
MA_DCM_2021_035 : Tarifs - Loyers 2022
MA_DCM_2021_036 : Commission - Syndicat électricité
MA_DCM_2021_037 : Commission - Appels d'Offres
MA_DCM_2021_038 : Commission - Délégation Défense
MA_DCM_2021_039 : Tarifs 2022 - Gîtes
MA_DCM_2021_040 : Eau - Tarifs 2022
MA_DCM_2021_041 : Assainissement - Tarifs 2022
MA_DCM_2021_042 : Tarifs 2022 Location Salle des Fêtes
MA_DCM_2021_043 : Tarifs 2022 - Repas Cantine
MA_DCM_2021_044 : Taux Imposition 2022
MA_DCM_2021_045 : Protocole d'Accord sur l'Aménagement du Temps de Travail
MA_DCM_2021_046 : Demande DETR
MA_DCM_2021_047 : Acquisition foncière

